

# Procès-verbal valant compte-rendu Conseil Municipal du 24 février 2022

**PRÉSENTS** : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – P. PETIBON – R. BONABAL – M. LE CORRE – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – C. LATOUCHE – A. LE GALL – B. HUONNIC – L. L'HAVEANT – E. CRESSEVEUR – J-F BOUGET – V. PERROT – I. ADAM – J-P MENU.

**ABSENTE** : V. GUIMBERTEAU

**PROCURATIONS** : J. LE GLAS à E. CRESSEVEUR ; J. DROUOT à A. FOURNIS-BEYOU ; F. LEON à Y. LE BRIGANT ; A. SOURIMANT à B. HUONNIC ; C. LE RUMEUR à M. LE CORRE ; S. DESCOURT à B. PRIGENT ; D. COLIN à I. ADAM.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M-A. RIOUAL

Début de séance :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2022.
- Présentation de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

---

## **1. Vote des Budgets primitifs 2022**

M. le Maire précise à l'assemblée que cette année, le budget primitif est voté très tôt et surtout avant la validation des comptes administratifs et de gestion 2021 qui seront votés plus tard. Un budget supplémentaire sera alors voté pour intégrer ces résultats. Il présente ensuite à l'assemblée les budgets primitifs pour l'année 2022.

**Vu** le débat d'orientation budgétaire et son rapport du 10 février 2022

**Vu** l'avis de la commission des finances le 26 janvier 2022

**Vu** les projets des budgets primitifs 2022 :

### **Budget principal-Commune**

**Fonctionnement** : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 4 780 181 €

**Investissement** : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 2 597 835 €

***Un focus est fait par M. LE BRIGANT sur les charges de personnel qui augmentent assez peu pour plusieurs raisons (réduire les remplacements autant que possible, moins d'arrêts espérés)***

***Et ce malgré l'embauche prévue de personnel au centre nautique et les projets d'embauche pour le pôle tourisme.***

***A la question de Mme ADAM qui se demande si l'embauche de personnel sur ce pôle tourisme est acté ? M. le Maire répond que rien n'est officiellement acté mais les discussions avec Plouzélambre et La Courneuve avancent bien et si elles aboutissent il faudra recruter. Mais cela passera forcément par une validation dans les différentes instances (commission tourisme, personnel, conseil municipal...). La présence de La Courneuve les 23 et 24 février à Plestin a permis d'avancer sur les discussions concernant l'avenir du site.***

***Mme ADAM demande ce que la commune peut attendre du site de La Courneuve ? M. le Maire lui répond qu'il est trop tôt pour le dire dans le détail mais les deux collectivités***

*ont la volonté de s'entendre pour faire revivre le site. Mais La Courneuve entend rester propriétaire des lieux.*

*Mme ADAM, sur les dépenses d'investissement, revient sur le montant attribué aux primo-accédants. Elle souhaite que l'aide octroyée par la commune augmente. M. le Maire répond que c'est une question qui mérite d'être posée et qui l'a été récemment. Cette question sera traitée en commission « aide sociale » plus tard.*

*Mme ADAM demande à ce qu'un budget plus conséquent sur les petites routes communales soit alloué dans les budgets à venir. Elle précise que tout le budget est consacré aux Routes Départementales, même si ces projets étaient à faire.*

*M. le Maire répond que le réseau routier à Plestin est globalement en bon état. La volonté de l'équipe est bien d'embellir les entrées de ville.*

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du budget principal Commune.

#### **Camping**

Fonctionnement : Les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 340 058 €.

Investissement : Les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 475 000 €.

*M. LE BRIGANT annonce l'évolution du pôle tourisme et donc une augmentation de ce budget qui va supporter d'autres services tels que l'aire de Camping-cars et la gestion éventuelle de La Courneuve. Il propose donc de ne plus appeler ce budget « Budget Camping » mais plutôt « Budget Tourisme ». Accord de l'assemblée*

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du budget annexe Camping/Tourisme

**PROPOSE** de renommer le budget Camping en budget Tourisme

#### **Centre nautique**

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 339 981 €.

Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 45 800 €.

*M. LE BRIGANT souligne que pour la première fois depuis 15 ans, le Centre nautique est capable, par son BP, de prévoir un virement à la section d'investissement et donc de dégager un bénéfice. Ce ne sont « que » 4500€ mais cela représente une vraie victoire.*

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du budget annexe Centre Nautique.

#### **Port de Plaisance**

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 31 017 €

Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 7 569 €

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du budget annexe Port de plaisance.

**Chaufferie bois**

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 215 851 €

Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 88 829 €

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du budget annexe Chaufferie bois.

**Lotissement - Pont ar Portheour**

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 106 615 €

Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 106 615 €

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du budget annexe Lotissement - Pont ar Portheour.

**Assainissement**

Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de : 33 614 €

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du budget annexe Assainissement

**M. le Maire prend la parole :**

***Remerciements de M. le Maire à M. LE BRIGANT et Mme LE LAY pour le travail effectué sur les budgets. Remerciements également aux adjoints et chefs de services qui ont participé à leur élaboration. Ce vote anticipé permettra aux services d'enclencher rapidement les projets. Les années COVID font que la commune se retrouve avec un budget 2022 qui doit absorber les projets 2021 voir 2020 qui se terminent en 2022 et donc payés en 2022. Il précise ensuite en quoi ce budget est ambitieux et important pour les plestinais en citant quelques messages forts que porte cet exercice budgétaire :***

***- Soutien fort au monde associatif en investissement (parking maison des solidarité, amorce de réhabilitation du stade de foot, matériel pour le hand, travaux à Poul Scornet pour reloger 4 associations) sans compter les 45 000 € de subventions aux associations.***

***- Soutien au service public : renouvellement de matériel, amélioration des conditions de travail aux ateliers en faveur du personnel...***

***- Pour les enfants : informatisation de l'école, PPMS, et bien sur la création du pôle enfance dans l'ancienne école qui devrait démarrer en fin d'année***

***- 1 200 000 € en voirie. Il était très important de réaménager les entrées de ville. Il reste encore à travailler Kerilly mais aussi Lanscolva... Pendant longtemps, la grosse partie du programme de voirie était consacré à la campagne, ce mandat sera plutôt consacré aux entrées de ville et aux Routes Départementales. Même si, cependant, cette année 150 000 € seront consacrés à la voirie en campagne.***

***- D'importants moyens mis au service du développement touristique cette année. Budget dédié qui s'étoffe, travaux à Kerallic (par LTC), aire de camping-***

*cars, gestion éventuelle de La Courneuve, embellissement des rues, arrivée de food-trucks...*

*- Sans oublier le développement durable : récupérateur eaux pluviales, travaux de rénovation énergétiques des bâtiments communaux, jardins partagés....*

*Il souligne de nouveau l'ambition de ce budget et ce que représente pour une commune telle que Plestin des dépenses d'investissement pour 3 200 000€.*

## **2. Vote des taux d'imposition**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient, chaque année, de procéder au vote des taux d'imposition. Il propose de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2022.

Il est donc proposé à l'assemblée de voter les taux d'imposition comme suit :

**Taxes foncières sur le bâti : 43.53 %**

**Taxes foncières sur le non bâti : 54.52 %**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**APPROUVE** les taux d'imposition définis ci-dessus pour l'année 2022.

## **3. Subventions aux associations**

M. le Maire propose à l'assemblée de valider l'octroi de subventions aux associations dont le détail est donné dans le fichier joint. Il précise que ces demandes ont été examinées par la commission finances le 26 janvier dernier et en commission sport le 7 février dernier.

***Demande de subvention de l'OCCE Plestin de la part des enseignants : sera traitée plus tard, demande de précisions à faire auprès des instituteurs.***

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**APPROUVE** le versement des subventions telles que définies dans le tableau annexé à la présente délibération (**Abstention de Mme BONABAL, adjointe et présidente du club photo plestinais pour ce point précis du vote des subventions**).

## **4. Petite ville de demain : validation devis chambre de commerce pour étude sur le commerce à Plestin**

M. le Maire informe l'assemblée qu'un devis a été demandé à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour réalisation d'une étude portant sur le commerce de Plestin-les-Grèves. Cette proposition intervient dans le cadre de Petites villes de demain et pourrait, de ce fait, être subventionné par la banque des territoires à hauteur de 50%.

Après concertation, il est proposé de retenir les prestations suivantes :

Objectifs	Coûts	Commentaires
<b>Phase 1 : Diagnostic</b>	<b>2 850€ HT</b>	
Offre de base	1 100€	
Option 1 : cartographie	250€	
Option 2 : Fonction habitat	Non retenue	500€ Sera traité plus tard
Option 3 : Analyse de l'attractivité	750€	
Option 4 : Analyse marché hebdo	750€	
<b>Phase 2 : Identification des besoins</b>	<b>4 500€ HT</b>	
Offre de base	2 500€	
Option 1 : Enquête clientèle	2 000€	
Option 2 : Avis experts immobiliers	Non retenue	2 000€ Sera traité plus tard
<b>Phase 3 : Potentiel et enjeux</b>	<b>2 625€ HT</b>	
Offre de base	1 375€	
Option 1 : Potentiels de l'activité	1 250€	
Option 2 : Réunion supplémentaire	Non retenue	375€/réunion
<b>Phase 4 : Accompagnement</b>	<b>1 125€ HT</b>	
Option 1 : Réflexion sur la centralité demain	1 125€	<b>Est retenue mais en option</b>
Option 2 : Améliorer l'asso des commerçants	Non retenue	1 500€ Sort du cadre de compétence
Option 3 : Accompagnement individuel	Non retenue	1 500€ Sort du cadre de compétence

Pour les objectifs 1, 2 et 3, le coût HT s'élève à 9 975€ hors option 4.1 qui consiste en l'animation d'un atelier avec les commerçants avec une réflexion portant sur l'image de la centralité de demain. Ainsi, avec cette option, le devis s'élève à 11 100€.  
Une subvention à hauteur de 50%, soit 5 550€ maximum peut être demandée auprès de la banque des territoires.

<b>Etude sur le commerce à Plestin : Plan prévisionnel de financement</b>			
Prestation	Coût HT de la prestation	Financement par la collectivité	Financement par la Banque des Territoires
Phase 1 : Diagnostic	2 850 €	50%	50%
Phase 2 : Identification des besoins	4 500 €	50%	50%
Phase 3 : Potentiel et enjeux	2 625 €	50%	50%
Phase 4 optionnelle : Atelier image de la centralité	1 125 €	50%	50%
Coût total	11 100 €	5 550	5 550

### **Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**AUTORISE** la signature de ce devis auprès de la CCI et concernant la réalisation d'une étude portant sur le commerce à Plestin-les-Grèves,  
**AUTORISE** M. le Maire à solliciter la banque des territoires via le label Petites villes de demain pour obtenir une subvention de 50% sur ce projet.

## **5. Questions diverses**

- **Travaux sur la RD 786 : conventionnement avec le département 22**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a approuvé, le 10 février dernier, le plan de financement des travaux de réaménagement de la RD 786 (avenue des Frères Le Gall). La partie voirie (hors plateau) sera directement traitée par le département et la commune aménagera les accotements. Cette double maîtrise d'ouvrage sur le domaine départemental engendre la réalisation d'une les deux collectivités. Il convient donc d'autoriser M. le Maire à la signer au nom de la commune.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Maire à signer une convention avec le département concernant les travaux réalisés sur la voirie de la RD 786, avenue des Frères Le Gall.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10**

Le Maire,

Christian JEFFROY

